



Nouveau Parti Anticapitaliste

Comité d'ORLEANS

*Mel : npa45@npa-mail.org / Site : npa 45.org /
Twitter: @npa_45 / Facebook: NPA Orléans 45*



Covid-19 et lieux de travail dans le Loiret (45) :

État des lieux au 29 mars 2020

1) La Poste

Plateforme Industrielle de Courrier de Fleury-les-Aubrais :

A la plate-forme industrielle de courrier de Fleury-les-Aubrais (220 agentEs) ; qui sert de centre de tri pour les départements du Cher, du Loiret et de la Nièvre ; les demandes syndicales, notamment de SUD-PTT, ont été très vite acceptées par la direction.

Les postes ont été aménagés de manière à ce qu'il y ait 2 mètres d'écart entre chaque agentE, du gel hydro-alcoolique a été fourni aux salariéEs et des lingettes nettoyantes et désinfectantes ont été installées à chaque poste de travail ainsi qu'aux distributeurs.

Les postierEs sont contentEs d'aller travailler dans ces conditions, il y a des inquiétudes mais ils et elles voient que leur sécurité a été prise en compte.

À partir de lundi 30 mars, le travail n'aura plus lieu que 3 jours sur 6, avec 4 jours de repos d'affilée pour les agents qui ne sentirait pas bien. Cela arrange aussi la direction vu la nette diminution du trafic dans la période.

Distribution et Exploitation :

Pendant 15 jours les postier.e.s ont travaillé sans protection, sans gel, sans gants, alors qu'au quotidien ils et elles se retrouvaient à toucher des portes, des sonnettes, des interphones sur lesquels le virus pouvait stagner. Le seul discours de la direction c'était « il faut respecter les gestes barrières », mais dans certains bureaux de poste, c'est clairement impossible de respecter les distances de sécurité au vu de l'exiguïté des locaux. Des ordres et contre-ordres sont redescendus en permanence depuis la direction, qui se refuse par ailleurs à la transparence en refusant par exemple de communiquer le nombre de cas d'agents atteints de covid-19.

Le travail n'aura plus lieu que 3 jours par semaine (mercredi, jeudi, vendredi), 5h50 par jour, avec 50 % maximum des effectifs sur chaque site. Le combat syndical va aussi s'axer sur le respect de ces dispositions, même si elles sont vues comme insuffisantes.

La direction ne prend pas la mesure du problème, elle fait preuve de mépris vis à vis des délégués syndicaux, et ne répond pas aux questions. Il n'y a aucune visibilité sur le nombre de cas diagnostiqués, de personnes en garde d'enfants, en autorisation spéciale d'éviction etc.

Sur les Plateformes de Distribution de Courrier, les postierEs sont inquietEs, il y a deux suspicions de cas à Ingré. Mais les aménagements ont été mis en place, le gel hydro-alcoolique est arrivé cette semaine.

Par contre, les aménagements ne sont pas encore mis en place dans les bureaux de poste ; hors, ce sont les lieux où la concentration de population est beaucoup plus susceptible de propager le covid-19.

Chèques Postaux – Orléans La Source

Les Chèques Postaux à Orléans – La Source est un des 3 plus gros centres financiers de La Poste de France. Cette semaine, il y a environ 350 salariéEs présentEs sur le site, répartiEs en deux équipes.

Très vite un front commun SUD – CGT – FO, représentant plus de 80 % du personnel s'est constitué, notamment au CHSCT mettant la direction sous pression. Initialement, cette dernière se cantonnait à répéter les directives gouvernementales sur les gestes barrières ; mais sous la pression de l'intersyndicale, elle a fait mettre du gel hydro-alcoolique (en quantité insuffisante) et fait nettoyer et désinfecter plus régulièrement les parties communes. Il y a des CHSCT quasi quotidiens. Par ailleurs, le restaurant d'entreprise a été fermé. Les salariéEs sont confinéEs à leur étage (le centre faisant 8 étages), sans possibilité d'aller dans les autres ; ce qui a été en partie utilisé contre les syndicalistes du site.

Si la Banque Postale est considérée comme un « service essentiel à la nation », les missions jugées essentielles n'ont pas été définies, et ce flou est utilisé par la direction pour maintenir tout le monde au boulot. Et ce, alors que l'inquiétude est forte parmi le personnel.

Les revendications de l'intersyndicale restent de fermer le centre financier. La concentration quotidienne de plus de 300 salariéEs dans un même immeuble, même sans contact avec la clientèle, favorise de facto la propagation du virus.

2) Amazon :

La production continue tant bien que mal à Amazon Saran, alors qu'un cas de coronavirus vient d'être diagnostiqué chez un salarié du site. Celui a été en contact proche avec 32 collègues qui ont été confinés chez eux. Officiellement, Amazon priorise les commandes de première nécessité...

Des mesures ont été prises dans la boite (2 mètres d'écart entre chaque salariéE, redéploiement de gel hydroalcoolique et de savons jugés peu efficaces, affichages de consignes de sécurité, formation etc.), mais elles sont de facto annulées puisque les salariéEs arrivent dans des bus bondés. Ça va de 70 (dans des bus normaux) à 150 personnes (dans les bus accordéons).

Les salariéEs sont inquietEs, ont exercé leur droit d'alerte et débrayé mercredi 18 mars pour réclamer plus de sécurité. Ils et elles ont peur du coronavirus, il y a l'incertitude sur le mode de transmission et les infos sur la résistance du virus sur les surfaces qui provoque doute et confusion. Et les craintes à se mettre en absence, de ne pas être payéE, d'être mal vuE ensuite etc...ou de ne pas savoir comment faire valoir ses droits. Par contre il n'y a pas d'invectives entre ceux et celles qui veulent fermer ou limiter l'activité et les autres qui veulent absolument toucher le "jackpot".

La directrice du site a démissionné cette semaine pour ne pas répondre aux injonctions du siège aux Etats-Unis qui lui demandait d'embaucher plus d'intérimaires pour faire face aux commandes.

Les organisations syndicales, Solidaires en tête, sont pour la fermeture du site le plus tôt et le plus vite possible. Amazon ne relève pas des industries vitales, et les mesures prévues pour la sécurité sont insuffisantes. Elles réclament, à minima, le dépistage généralisé et les prises de température à l'entrée.

3) Otis :

L'usine de Gien regroupe 650 salariéEs, elle est spécialisée dans la fabrication d'ascenseurs neufs et d'appareillages pour les rénovations d'ascenseurs anciens.

Un CSE extraordinaire aurait dû avoir lieu vendredi 13 mars mais la direction l'a transformée en simple point d'information en direction des organisations syndicales.

Quelques mesures barrières ont été mises en place : les postes de travail sont nettoyés, 1 mètre d'écart est mis entre les postes. Mais si les salariéEs ont des EPI, ils n'ont pas eu accès à des masques ou du gel avant cette semaine. Les salariéEs ont obtenu ainsi une petite fiole par personne, et un masque qu'ils et elles doivent faire durer le plus longtemps possible. Il a fallu 10 jours pour faire fermer le restaurant d'entreprise, et modifier les vagues d'arrivées sur le site et aux vestiaires.

La direction est très dure, elle tient à tout prix à produire et faire produire. Elle a ainsi fait rouvrir les petites entreprises qui fournissaient l'usine et qui avaient fermé pour protéger leurs salariéEs, les menaçant de perdre le marché. Alors que les salariéEs ne font que dans la fabrication d'ascenseurs et qu'ils ne sont donc pas dans la réparation, les attestations remplies par la direction les présentent comme des « techniciens réparateurs », relevant donc d'une « activité indispensable à la nation ».

Le chômage partiel a été refusé aux salariéEs, beaucoup ont la trouille de la contamination, mais le télétravail a bien entendu été accordé aux cadres et managers.

Enfin, la direction contourne le CSE avec des conférences téléphoniques avec les délégués syndicaux.

4) Hutchinson :

1300 salariéEs travaillent à l'usine à Chalette-sur-Loing, dans l'agglomération de Montargis, qui est spécialisée dans la transformation du caoutchouc.

Le 18 mars, sous pression syndicale, la direction a dû fermer l'usine pour désinfecter et nettoyer tous les ateliers.

Jeudi 19 mars, a eu lieu un CSE extraordinaire où ils ont annoncé une réouverture limitée pour le lundi - celle de l'atelier dit « triplex », qui produit des grilles pour les plate-formes pétrolières, des gaines et des feuilles de caoutchouc – avec une équipe réduite.

Les syndicats CGT, SUD, UNSA, FO, CGC ont voté contre la réouverture (la CFDT était absente), et considèrent que l'industrie du caoutchouc n'est pas une industrie vitale dans la situation.

Vendredi 20 mars, a eu lieu un second CSE extraordinaire avec une proposition de la direction de relancer non seulement l'atelier « triplex » mais également l'atelier qui produit les rondelles de caoutchouc.

L'atelier 790 a rouvert mardi, il y a une vingtaine de salariéEs qui y travaillent, d'abord en 1x8 et maintenant en 3x8. La préparation des mélanges a également repris mardi avec une seule équipe.

Jeudi, ce sont les ateliers 750 et 870 qui ont rouvert.

Dans le 1^{er} collège, il y a une centaine de présentEs sur 500 salariés. Officiellement, cela se fait sur la base du volontariat, mais avec la pression financière, nombre de salariéEs sont obligéEs de travailler. Le jeu de la direction d'Hutchinson n'est pas le même que celui d'Otis, elle ne contraint à rien. Elle espère

juste qu'au fur et à mesure, tous les employéEs vont revenir à leur poste pour des raisons financières et en voyant les collègues reprendre ; et qu'elle pourra passer à nouveau en 3x8 et à pleine production.

Sur le plan des mesures de sécurité, des masques ont été mis à disposition des salariéEs. Les postes ont été espacés, les repas sont pris sur des tables individuelles et des produits nettoyants sont mis à disposition. L'entreprise de nettoyage passe deux fois par jour dans les lieux communs. De la même façon, le temps de travail a été aménagé pour permettre pendant celui-ci le nettoyage des postes de travail et de partir plus tôt aux vestiaires afin d'éviter la cohue et la proximité. Cette dernière modalité devra être revue quand les équipes plus complètes reprendront le travail. Enfin, la température est prise à l'entrée de l'usine pendant qu'un autre agent fait respecter les distances de sécurité dans la queue.

5) Maury Presse :

Maury Presse est une imprimerie établie sur deux sites de la commune nouvelle du Malesherbois (Malesherbes et Manchecourt), elle a notamment pour clients des magazines nationaux et des catalogues .

Le boulot a continué malgré une certaine baisse d'activité. Il y a moins de salariéEs présentEs sur les deux sites (gardes d'enfants, arrêts maladie, congés partiels...).

Mercredi 18 à midi, la direction a annoncé le chômage partiel, les agentEs sont donc rentréEs à la maison et y sont restéEs jusqu'à vendredi. Vendredi 20, la direction a fait volte-face et leur a mis un gros coup de pression, menaçant les absentEs sans certificat médical d'être considéréEs comme en absence injustifiée et donc de perdre des journées de salaire. La direction veut décompter ces jours sur les jours de congé de ceux et celles qui le voudraient bien, et les considérer comme journées sans soldes pour les réfractaires. La CGT considère que cette situation est due à une erreur de la direction et que c'est à elle d'en assumer les conséquences, en rémunérant les salariéEs absentEs à hauteur de 84 % du salaire net comme cela aurait dû être le cas pour une situation d'activité partielle.

Mais cette volte-face de la direction a d'autant plus aggravé la mauvaise ambiance sur les sites que les salariéEs sont déjà très anxieux.ses par rapport à l'épidémie, à l'insuffisance des mesures prises et au manque de transparence de la part de la direction.

Les mesures prises consistent en :

- Des mesures d'éloignement dans les ateliers, qui ne peuvent pas être appliquées sur un certain nombre de postes
- Un marquage au sol a été mis en place au niveau de la pointeuse pour marquer les distances
- Des gants ont été fournis, mais ils sont fins et se déchirent facilement
- Un flacon de gel hydro-alcoolique par atelier
- Des vaporiseurs de virucide ont été installés afin de désinfecter et nettoyer les machines, la pointeuse, les distributeurs de café.

Il n'y a pas de masques. La CGT a demandé à ce que les secouristes du travail, déjà présentEs sur le site, prennent la température des salariéEs à leur arrivée, la direction n'a pas donné suite.

Un cas de covid-19 a été diagnostiqué sur le site de Malesherbes mais aucune mesure n'a été prise. Il y a 2 autres suspicions de cas de covid-19 chez des salariéEs, ainsi que chez la compagne d'un salarié ; mais la direction ne communique pas dessus.

La CGT ainsi que nombre de salariéEs sont pour fermer le site le temps de la pandémie, considérant que la presse magazine n'est pas un secteur essentiel dans la période.

6) Interforum :

Filiale du groupe Editis, Interforum est un distributeur de livres des maisons d'édition. Il possède un site sur la commune nouvelle du Malesherbois qui compte environ 500 salariés.

Il n'y a qu'une vingtaine de salariés qui travaillent aujourd'hui sur le site. Cela se fait sur la base du volontariat et ils bénéficient d'une prime de 50 euros par mois pour toute la durée de la pandémie. Le télétravail a été mis en place pour ceux et celles qui travaillent dans les bureaux, et le chômage partiel a été accepté pour les autres employés,

Si des masques et du gel hydro-alcoolique ont été distribués, les distances de sécurité d'un mètre ne peuvent pas être mises en place sur les postes, devant les machines. Les salariés sont inquiets.

La CGT ainsi que nombre de salariés sont pour fermer le site le temps de la pandémie, considérant que la distribution de livres, ce n'est pas quelque chose d'essentiel dans la situation ; d'autant plus que les librairies, les FNAC, les Cultura etc. sont fermés.

7) Pole Emploi :

Les 5 agences de l'agglomération d'Orléans sont aujourd'hui fermées au public sans rendez-vous, mais des agentes continuent d'y travailler.

Aucune précaution n'avait été prise, les salariés allaient travailler la boule au ventre (par moments, il n'y avait même plus de savon aux toilettes). Le directeur avait menacé de sanctions disciplinaires tout agentE qui lancerait un droit de retrait.

Un premier cas de covid-19 a été diagnostiqué dans une agence, la direction n'a voulu prendre aucune mesure [et imposé à l'agent de venir prendre son poste]. Un droit de retrait a alors été lancé par les délégués syndicaux élus au CSE. Une enquête de l'inspection du travail est en cours. En attendant, l'agence en question n'a pas été fermée, ni désinfectée.

Les jeunes en service civique qui réalisaient les missions d'accueil restent chez eux et touchent leurs indemnités. Si le télétravail a été mis en place, la direction veut quand même garder les agences ouvertes quand bien même aucun accompagnement des demandeurs et demandeuses d'emploi (vers la formation, la création d'entreprise...) n'est possible puisque tout est fermé à côté.

Il y a une certaine hypocrisie de la direction de Pole Emploi qui d'un côté va chanter toute l'année les mérites de la dématérialisation, incite très fortement les agents à faire les entretiens en visio-conférence ; et qui aujourd'hui en période de crise, alors que les prestations d'urgence sont télétravaillables selon les agentes concernées, veut imposer une présence dans les agences Pôle Emploi de l'autre.

8) La Cigogne :

La Cigogne est un centre de réadaptation et de convalescence situé sur la commune de Saran, à côté d'Oréliance (pôle de santé privé), qui accueille un public plutôt âgé.

Il y a eu un certain retard à l'allumage pour la prise en compte du COVID-19, la direction attendant initialement un éventuel cas pour distribuer les masques. Il y a eu une semaine de battement avant que la politique ne change et que les soignants aient accès à un à deux masques par jour. Aujourd'hui, la

direction se démène pour en augmenter le stock. Des vols de masques et de gels hydro-alcooliques se sont produits, ce qui n'aide pas.

Il y a de l'inquiétude parmi les personnels, beaucoup d'anxiété. La peur est de contaminer ses proches, et bien sûr de transmettre la maladie aux patientEs, qui font partie des publics à risque, puisque ce sont des personnes âgées. La direction reste ouverte à la discussion, essaye d'être présente pour répondre au personnel, elle a proposé de faire venir une psychologue (mais celle-ci n'a pas voulu venir), elle envoie des mails d'initiation à la sophrologie. Des aménagements ont été réalisés dans les salles de convivialité pour maintenir une séparation entre les personnels, les prises de température du personnel soignant sont effectuées à chaque prise de poste, et les réunions se font dans des grandes salles pour garantir 1 mètre d'écart entre les participantEs. Une équipe de nettoyage renforcée passe tous les jours nettoyer aussi bien les locaux que les poignées de porte, les barres des escaliers...

La crainte des personnels, ainsi que l'actualité, fait que les patientEs stressent aussi beaucoup. Il y a eu des suspicions de cas, qui n'ont pas été confirmés par les tests.

L'ARS demande au centre de réserver des lits pour de la réanimation si nécessaire, mais les personnels de La Cigogne n'ont pas spécifiquement de formation pour les soins de réanimation.

9) Téléperformance :

Téléperformance détient un centre d'appel sur la commune de Fleury-les-Aubrais, employant autour de 350 salariéEs dont beaucoup d'intérimaires. Pour l'anecdote, c'est ce centre qui a traité les appels sur le numéro d'information Covid-19 mis en place par le gouvernement.

Le site a été fermé deux fois afin d'être désinfecté au gaz : vendredi 20 pour une réouverture le lundi 23 mars, mardi 24 pour une réouverture le jeudi 26 mars. Les salariéEs comme les syndicalistes sont sceptiques sur l'efficacité réelle de cette désinfection.

Mis à part les cadres, les salariéEs qui sont en télétravail ne le sont que parce que le client donneur d'ordre l'a autorisé. D'autres salariéEs continuent de venir sur le site parce que le client donneur d'ordre refuse le télétravail. Il y a eu une pression de l'Inspection du Travail pour faire passer plus de personnel sur le télétravail, qui a poussé Téléperformance en tant que prestataire à faire pression sur les donneurs d'ordre. La bataille est de pousser Téléperformance à faire pression plus durement afin que touTEs les salariéEs puissent télétravailler, et ainsi fermer le site.

Des aménagements toutefois ont été mis en place dès la première semaine. Dans les open-spaces, un mètre d'écart a été instauré entre chaque poste de travail, les positions sont fixes (auparavant, chaque matin quand l'agent arrivait, il devait se trouver un poste de travail différent chaque jour ou presque), des lingettes et du gel hydro-alcoolique sont mis à disposition, les portes sont ouvertes afin de limiter là aussi les contacts avec des zones potentiellement souillées. Enfin, l'entreprise chargée du nettoyage a été renforcée.

Les syndicats réclament quand même la fermeture du site, les activités étant télétravaillables. Un droit d'alerte a été déposé, mais la direction l'a déclaré illicite. Quelques salariéEs ont malgré tout fait valoir leur droit de retrait. La direction est méprisante, ne répond pas forcément aux questions des représentantEs du personnel. La situation est aggravée par le fait que la direction est mutualisée entre les sites de Fleury-les-Aubrais et de Reims, et qu'aujourd'hui, cette dernière est confinée à Reims...

10) John Deere :

Ormes :

Ormes est le site des expéditions et des commerciaux, il regroupe une centaine de salariés. C'est plutôt les cols blancs.

Le site est fermé depuis le 13 mars, seuls quelques agents restent sur place pour gérer les arrivages et les expéditions.

Le télé-travail a été mis en place, avec une grosse charge de travail pour les salariés. Des réunions par téléconférence sont mises en place. La pression est mise pour que les agentEs en arrêt pour garde d'enfants passent en télé-travail.

Si la direction veut fermer le site jusqu'à la fin de la pandémie, une partie de l'encadrement voudrait faire revenir les salariés dans les bureaux par roulement pour avancer plus vite sur les dossiers.

Fleury-les-Aubrais :

A l'usine, la production est à l'arrêt depuis le 13 mars. Les seuls agents présents sont ceux de la maintenance, ils sont une trentaine.

La direction veut faire reprendre le boulot cette semaine, se prétendant « nécessaire à la chaîne alimentaire », en fournissant les agriculteurs.

11) Thalès :

Deux des trois usines regroupées sur le site de La Ferté-Saint-Aubin ont arrêté la production mercredi, à savoir T2M (munitions) et Roxel (missiles), et mis leurs salariés en chômage partiel. La troisième usine, TDA (mortiers et roquettes) n'avait fermé que l'atelier de production (une centaine de salariés), gardant ouvert les ateliers mécanique/manutention/peinture. Il y a eu un cas de Covid-19 sur le site.

À Roxel, ils ont repris le travail le 25 mars, à une quinzaine de salariés. Ils et elles n'ont pas d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) mais des distances de sécurité ont été mises en œuvre. Les salariés sont furieux.ses d'aller travailler, ils et elles réclament aussi une prime de panier car ils n'ont pas accès à la cantine du site.

La direction veut faire reprendre le travail lundi 30 mars.

12) SNCF Région + National :

TECHNICENTRE ST PIERRE DES CORPS

PARTIE UOM / Présence sur site : 37 agents

Deux horaires d'embauche pour limiter l'interactions entre agents.

12 agents par nuits et weekend en fonction du plan de transport.

Mesure de mise en « garée bon état ».

La maintenance de niveau 3 sera réalisée sur les seules rames qui circulent et sur les consistances non reportables (sans dérogations possibles).

Mesures préventives :

Rappel fait sur l'importance des mesures barrières.

Mise en place d'une coordination entre le GEOPS et le service nettoyage pour s'assurer que chaque rame qui

rentre sur l'UOM soit nettoyée avant l'intervention des agents du site.

PARTIE CHANTIER CENTRAL / Présence sur site : 22 agents

Les agents travaillent principalement à la gestion des pièces (envoies, etc)

CLUSTER (INGÉNIERIE) / Présence sur site : 0 agent

Mise en place de télétravail obligatoire (267 agents) dans la mesure du possible, pour les autres mises en arrêt de travail ou autres dispositifs depuis le 16 mars.

Pas de possibilité de revenir sur le site, sauf dérogation faite par le responsable du cluster ou son adjoint.

Point sur le plan de transport TER sur la région :

15 % du plan de transport normal.

Fermeture des voies unique. Les trains prioritaires sont PCLM (Rémi Trains Paris Chartres) et TOURS/ORLEANS/ ParisAusterlitZ. Ce sont ceux qui sont le plus demandés par les soignants.

30% du parc est nécessaire pour assurer le plan de transport.

Sur les ZGC, les motrices sont réservées uniquement pour le passage des conducteurs. Les voyageurs vont uniquement dans les voitures.

Nettoyage des rames : les rames sont nettoyées au moins toutes les 24 heures avec un virucide. Depuis ce week-end le nettoyage est réalisé dans toutes les cabines et un affichage de suivi est réalisé sauf pour Chartres où la liste des rames nettoyées est donnée au COT pour information des ADC. La désinfection est réalisée dans les voitures voyageurs et en cabines de conduite ainsi que dans le local ASCT quand il existe, sur toutes les surfaces telles que poignées, rampes, accoudoir, poste de téléphonie, ... etc. Le sol est nettoyé régulièrement également mais selon un calendrier habituel.

Mise en place d'un affichage sur les gestes dits «barrières » dans les trains.

POINT TRANSPORT NATIONAL :

14 % des TGV (capacité limité à 50 %)

30 % Transiliens

30 % TER

50 % FRET

15 000 Cheminots sur le terrain.

TER

La gestion des PSH a été suspendue dès le 17 mars 2020.

Points de vente: La décision de fermer les guichets a été prise mercredi 17/03 à 12H.

Contrôle : plus d'obligation de contrôle dans les trains.

Commande du personnel des roulants:

POB la commande se fait via les GM

TOURS : la commande utilise l'auto-commande prévue dans Pacific.

Taxi : la règle est d'être 1 personne par taxi.

Pas plus d'un agent par cabine de conduite (pas d'accompagnement CTT)

FRET

Plan de transport :

50 % actuellement.

Sur l'UFNA quasiment que des trains de céréales.

RHR :

Des RHR sont encore commandés à la marge, des agents sont volontaires pour poursuivre ainsi. Dans ces cas, les ADC s'organisent eux-mêmes pour prévoir leur repas en amont.

Orfea a mis en place un process de désinfection.

Uniquement 10 % des RHR sont faits actuellement au niveau national.

Un agent par train. Les AICR, qui peuvent monter en cabine de conduite arrière. PAS

D'US 60000 ! Un agent par cabine !

Désinfection EM :

Les sociétés de nettoyage oeuvrant jusqu'à maintenant à SP et V . Sur LAB, LRP et PS c'est en cours pas encore de solution à date autre que le nettoyage par les agents avec tous les produits mis à disposition.

INFRA

Équipement :

Seul les tournées voies et les lots critiques sont réalisés en poussant les périodicités au maximum voir +1 ou 2 mois.

L'astreinte est maintenue.

Préconisation de mettre dans les véhicule un jerricane d'eau avec du savons pour les agents.

Prioriser 1 seul agent par véhicule.

EIC :

Problèmes de promiscuité dans les postes et surtout au COGC. Trop de ligne encore ouverte, donc trop de table de régulation ouverte dans un espace restreint.

Rappel de règle de sécurité : vous ne pouvez pas appliquer les gestes barrières comme la distance de travail avec vos collègues = droit de retrait ! Vous ne pouvez pas : - être à plus d'un metre de votre collègue de travail - Avoir un point d'eau à proximité ou du gel Hydroalcoolique - De quoi nettoyer votre poste de travail avant de commencer le service => Faites valoir votre droit de retrait et contacter un élu.

Baisse des salaires : Attention danger !

Certains cheminots veulent absolument travailler, non pas par gout au travail, mais par besoin financier !!!

Alors que le conflit inédit sur les retraites a été mis entre parenthèses pour cause d'urgence sanitaire, les effets de celui-ci continuent de se faire sentir sur les revenus des foyers. La situation du pays affecte une nouvelle fois le porte-monnaie des cheminots.

Qu'ils soient confinés, en arrêt de travail, ou encore à la production, cela se traduit par une baisse de rémunération liée notamment aux EVS, en raison de la réduction drastique du plan de transport.

Est déjà obtenu le maintien intégral du traitement, des primes de travail, des indemnités fixes mensuelles, la création d'une indemnité fixe de service restreint, et l'application pour la prime traction des ADC de l'acompte congé sans reprise ultérieure. Nous maintiendrons la vigilance pour que les cheminots ne perdent pas d'argent.

**Au 25 mars
1489 cheminots (80 en région Centre) malades ou suspicions COVID19 | dont 365 confirmés (2 en région Centre)**



MEETING EN LIGNE

**NOS VIES VALENT PLUS
QUE LEURS PROFITS !**

AVEC PHILIPPE POUTOU, CHRISTINE POUPIN, OLIVIER BESANCENOT, DES MILITANT·ES DU MONDE DU TRAVAIL ET DES ANTICAPITALISTES D'ITALIE, DE L'ÉTAT ESPAGNOL ET D'ALGÉRIE.

EN FACEBOOK LIVE / MERCREDI 1^{ER} AVRIL À PARTIR DE 19H



• NPA2009.ORG

Pour le NPA Loiret Sally